

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 26 MARS 2012

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 26 mars 2012 à 19 h 00, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

☆☆☆

OPERATION « VILLAGE DE L'YONNE » - DEMANDE DE SUBVENTION

Cette opération permet aux communes de moins de 2000 habitants de bénéficier, du Conseil Général, d'une aide à l'investissement de 30 % sur un montant subventionnable de 30 000 € HT maximum. Le conseil municipal décide de présenter le projet de réfection des toitures des anciennes écoles de filles et de garçons dont le montant estimatif des travaux s'élève à 29 008,78 € HT. La subvention sollicitée se monterait à 8 702 €.

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX – SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Pour pallier les contraintes budgétaires du Conseil Général et satisfaire au mieux les demandes de subvention en attente de financement, ce dernier a mis en place de nouvelles modalités de versement des aides. Le dossier de construction des ateliers municipaux étant concerné, le conseil municipal accepte ces modalités, à savoir, versement échelonné sur trois exercices budgétaires à raison d'un tiers par an.

TRAVAUX DE SECURITE AU HAMEAU DES GROSEILLIERS – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal a décidé de réaliser un aménagement de sécurité aux abords du hameau des Groseilliers le long de la RD 31. Le projet prévoit deux cheminements piétons au débouché de l'espace détente du ru de Baulches, l'un en direction de la Barcelle et l'autre en traversée de la RD 31 pour rejoindre les massifs forestiers de St-Georges et de Charbuy. Le conseil sollicite une subvention à hauteur de 40 % au titre des amendes de police pour financer les travaux de sécurité et la pose de signalisation dont le montant subventionnable s'élève à 38 300 € HT. La subvention sollicitée se monterait à 15 320 €.

AFFAIRES DIVERSES :

- Nouvelles règles d'urbanisme : La loi permettant la majoration de 30 % des droits à construire a été votée très récemment par les parlementaires. La majoration s'appliquera automatiquement dans les neuf mois à compter de la promulgation de la loi, sauf délibération contraire du conseil municipal. Le conseil municipal sera prochainement appelé à donner son avis sur cette mesure.
- A.D.M.R. de Perrigny : Le Président de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Perrigny, Saint-Georges, Charbuy et Lindry a indiqué que l'association est de plus en plus sollicitée pour intervenir au domicile de personnes habitant à Auxerre. Elle est donc amenée à une réflexion sur le choix d'un nouvel intitulé. Par ailleurs, le

local mis à leur disposition par la mairie de Saint-Georges est trop exigü. L'association est donc à la recherche d'un local. Le conseil municipal, dans son ensemble, souhaite que Perrigny continue de figurer dans le nouvel intitulé, par égard aux personnes de la commune qui sont à l'origine de cette association, et pourrait être en mesure de proposer un local permettant d'accueillir les services de l'ADMR.

- Prochaine séance du conseil municipal : Mercredi 11 avril à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.